



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

### **DELIBERATIONS**

#### **PROJETS**

#### **Convention entre le Département de l'Ardèche et la Commune de Vesseaux - réalisation de l'aménagement et la sécurisation de l'arrêt de cars situé vers la place des Commerces sur la RD 104 (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire a rappelé le projet de sécurisation de l'arrêt de cars situé vers la place des commerces sur la RD 104. Le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention qui détermine les conditions de participations financières du Département sur une partie des travaux à hauteur de 23 625.00 € (soit 15.78 % du montant total des travaux estimé à 149 745.00 euros HT).

#### **Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche – Eclairage public (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a validé la signature de la convention par laquelle la Commune mandate le SDE 07 pour changer les lampes de l'éclairage public. Le montant total de la dépense est de 33 879.00 € HT. Le SDE 07 verse une subvention de 16 164.00 €. Cela permettra d'effectuer une économie d'énergie d'environ 75%.

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals : prise de compétence « guichet unique » (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals : participation au fonctionnement du Guichet Unique baptisé « Pôle Info Accueil Petite Enfance » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. La prise de compétence de la CCPAV se fera par l'intermédiaire du Relais d'Assistants Maternelles géré par le centre social Le Palabre.

#### **Convention de cession de mobiliers dans le cadre de la mise en place de la signalétique d'entrée des communes du PNR des Monts d'Ardèche (à l'unanimité)**

Dans le cadre du renouvellement de sa charte, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche s'est engagé dans une démarche de valorisation de son territoire et d'amélioration de la lisibilité de son périmètre. Pour cela, le Parc fournit gratuitement à l'ensemble des communes adhérentes, des kits composés de 2 panneaux d'entrée avec fixations et mâts support. Le Conseil Municipal a autorisé le maire a signé la convention d'une durée de 10 ans, qui rappelle les modalités de la cession et notamment le fait que la Commune est chargée de l'entretien des matériels.

#### **Motion sur le permis de recherche d'hydrocarbures de Montélimar (à l'unanimité)**

Face à la menace de remise en vigueur du permis de recherches dit « de Montélimar », détenu par TOTAL-GAS SHALE EUROPE, le Conseil Municipal demande aux autorités compétentes de tout mettre en œuvre pour que :

- Le permis de Montélimar et les permis limitrophes (Bassin d'Alès, Plaine d'Alès, Navacelles) ainsi que la trentaine d'autres permis arrivés à échéance en France ne soient pas renouvelés,
- Les 133 demandes de permis en cours d'instruction sur le territoire français soient rejetées,
- Les permis accordés soient abrogés,

- Le parlement légifère pour interdire définitivement toute exploration et toute exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

## *Culture – enfance - associations*

### **Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école – subvention du Département de l'Ardèche (à l'unanimité)**

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose de reconduire son action de sensibilisation aux pratiques musicales. Des musiciens intervenants diplômés et agréés par l'Inspection Académique accompagnent l'enseignement dispensé par les professeurs des écoles. Un cycle de 15 séances sera donc proposé à chacune des deux écoles de Vesseaux. Le coût est de 938 euros par école. Le Département de l'Ardèche participe à hauteur de 40 %. La participation communale représente 60 % du coût global, soit 562.80 euros X 2 = 1125.60 euros.

### **Adoption du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Vesseaux (à l'unanimité)**

La bibliothèque est un équipement culturel communal qui remplit une mission de service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

Le fonctionnement de la bibliothèque municipale de Vesseaux nécessite l'adoption d'un règlement intérieur. Celui-ci précise notamment les modalités d'inscription, les conditions de prêt et de consultation des ouvrages.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Vesseaux.

Monsieur le maire a remercié l'ensemble des bénévoles qui font un travail remarquable.

### **Convention de partenariat « Bibliothèque Point Lecture » avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de prêt. Les engagements du Département, par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale, sont notamment d'apporter un complément aux collections de la bibliothèque municipale sous forme de dépôt de 500 documents imprimés, pouvant être régulièrement renouvelés.

### **Convention de partenariat – Association Autour de la lecture (à l'unanimité)**

L'association « Autour de la lecture » a pour objectif de mener une action auprès des personnes âgées ou en situation de handicap et qui ne peuvent pas se déplacer, pour leur permettre d'avoir accès à la lecture. L'association organise des portages de livres, revues et documents sonores, à domicile ou en établissement. Un partenariat avec la bibliothèque municipale de Vesseaux sera donc établi par convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le maire précise que l'initiative est intéressante et que l'association intervient déjà sur le territoire de la Communauté de Communes.

## *URBANISME*

### **Annulation de la délibération n°09.2016 du 25 janvier 2016 - Acquisition la parcelle C 1041 « Quartier Brame Font » (à l'unanimité)**

Le conseil municipal a décidé l'annulation de la délibération relative à l'achat de terrain quartier Brame Font suite à la demande de la Sous-Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

### **Acquisition la parcelle C 1041 « Quartier Brame Font » (à l'unanimité)**

Suite à l'annulation de la délibération, le Conseil Municipal valide la nouvelle délibération qui remplace celle de janvier 2016 relative à l'achat de la parcelle C 1041 quartier brame Font, qui présente un avantage en terme de réserve foncière pour la Commune.

## **Cession du bâtiment communal quartier Champ Long (4 contre dont une procuration)**

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la vente, sous conditions suspensives, du bâtiment communal situé quartier Champ Long au prix de 80 000.00 euros à l'entreprise CGP SARL Conseil et Gestion Patrimoniale représentée par son gérant, Monsieur Daniel VUYLSTEKER.

Les membres de l'opposition déplorent la vente de ce bien. Monsieur le Maire a répondu qu'il était dommage de laisser 10 ou 15 ans ce bâtiment sans rien en faire et de laisser « cette verrue » devant les commerces. L'acheteur s'est engagé à y installer un commerce de proximité.

## ***FINANCES***

### **Vote des taux d'imposition 2016 (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a voté les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2016, et a décidé de les maintenir à leur niveau de 2015.

### **Signalisation d'information locale – refacturation des panneaux de signalétique (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire a rappelé que par délibération du 20 juin 2014, il a été autorisé à mettre en conformité la signalétique sur la Commune et qu'une subvention a été demandée au PNR représentant 50% de la dépense sur un montant maximum de 6000.00 Euros. Ainsi sont pris en charge par la Commune les panneaux implantés le long de la RD104 (en bordure et aux croisements de RD 104). Toutefois, les professionnels, les hébergeurs et les associations de Vesseaux ont la possibilité de demander des panneaux de signalisation supplémentaires afin d'optimiser l'indication de leur enseigne sur les voies communales. Ils leur seront refacturés 50 euros l'unité.

### **Baisse des indemnité de fonction du Maire (à la majorité – 1 contre)**

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, les indemnités de fonction de tous les maires sont fixées aux taux plafond, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans le cas de VESSEAUX, le maire percevait son indemnité à un taux inférieur avant le 31 décembre 2015. Et conformément aux engagements de l'équipe municipale, le maire souhaite laisser son indemnité à un taux inférieur. Dans ce cas, une délibération a été nécessaire pour acter la volonté du maire de déroger à la loi.

Un conseiller de la majorité a indiqué que pour lui rien n'aurait été choquant de laisser l'indemnité au taux plafond considérant le travail effectué et les responsabilités qui incombent au maire.

## ***Personnel communal***

### **Renouvellement de trois postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) (à l'unanimité)**

Le Maire a proposé de renouveler trois contrats aidés au sein de la commune à raison de 26 heures par semaine. Ces contrats à durée déterminée seront conclus le premier pour une période de 6 mois à compter du 30 mai 2016, le deuxième pour une période de 6 mois à compter du 16 juin 2016 et le troisième pour une période d'un an à compter du 4 mai 2016.

## ***Divers***

### **Convention de servitudes entre ERDF et la Commune de Vesseaux – passage de lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée D 1724 (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire a rappelé le projet de sécurisation de l'arrêt de cars situé vers la place des commerces sur la RD 104. Cet aménagement comprend la création d'un parking sur la parcelle cadastrée D 1724. Il y a donc lieu de déplacer des coffrets électriques. Par convention, ERDF aura l'autorisation de les déplacer et d'utiliser le domaine public pour faire passer les lignes électriques souterraines.

Fin de la séance.